

MODALITES DE REMBOURSEMENT
JUGE DE LIGNE - PHASE REGULIERE
LIGUE A MASCULINE - LIGUE B MASCULINE
Saison 2010 / 2011

LE CLUB RECEVANT PREND A SA CHARGE LES
REMBOURSEMENTS DE FRAIS DES JUGES DE LIGNE DES
RENCONTRES DE LA PHASE REGULIERE DU CHAMPIONNAT
DE FRANCE DES DIVISIONS LIGUE A & B MASCULINE.

DESIGNATION : Deux juges de ligne pour les rencontres des Divisions Ligue A et B Masculine désignés par la CRA du club recevant.

BAREME DES REMBOURSEMENTS :

Par juge de ligne :

INDEMNITE ARBITRAGE : 50,00 Euros

Si plus de 160 KM aller /retour : Indemnité forfaitaire : 5,00 Euros
(Ville du lieu de résidence => Ville du lieu de compétition)

Si plus de 200 KM aller/retour : Indemnité forfaitaire : 10,00 Euros
(Ville du lieu de résidence => Ville du lieu de compétition)

MODALITES :

Le remboursement est à effectuer avant la rencontre par le club recevant.

OoO

DEMANDE DE REMBOURSEMENT
DE FRAIS ARBITRAGE JUGE DE LIGNE
LIGUE A MASCULINE – LIGUE B MASCULINE

LIGUE D'APPARTENANCE :

NOM : **Prénom :**

ADRESSE :

Code Postal et Ville :

MATCH N : **Du**

OPPOSANT : **A**

Distance Kilométrique :

INDEMNITE ARBITRAGE :

50,00 €

INDEMNITE FORFAITAIRE KILOMETRIQUE : 5,00 €
(Si déplacement de plus de 160 KM aller/retour)

INDEMNITE FORFAITAIRE KILOMETRIQUE : 10,00 €
(Si déplacement de plus de 200 KM aller/retour)

REMBOURSEMENT POUR UN SEUL MATCH TOTAL :

Visa du club recevant

Remboursement le.....
Banque.....
N° chèque.....

Règlement à effectuer AVANT la rencontre par le club recevant.